

## Projet de loi sur les directions des lycées spécialisés : maintenir le dialogue et permettre un débat serein (16.11.2020)

Communiqué par: ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Le débat public autour du projet de loi sur les directions des lycées spécialisés a mis au jour un certain nombre d'inquiétudes de la part des acteurs scolaires, inquiétudes que le ministère prend au sérieux et à propos desquelles il entend fournir les explications nécessaires pour permettre qu'un dialogue constructif puisse se développer.

Le projet de loi a été adopté par le gouvernement en conseil le 14 août 2020. Après analyse et discussion du texte légal et des avis y relatifs, le projet a été approuvé par la commission parlementaire compétente le 9 novembre 2020. La conférence des présidents de la Chambre des Députés l'a mis à l'ordre du jour de la séance plénière du 18 novembre 2020.

Bien que la commission parlementaire ait tranché et approuvé le rapport du projet de loi, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ne juge pas opportun de passer au vote du texte dans les conditions actuelles. Voilà pourquoi le ministre demandera à la Chambre des Députés de retirer le projet de loi de l'ordre du jour de la séance du 18 novembre 2020, permettant ainsi au débat de se dérouler dans la sérénité qui s'impose.